

## Le timbre d'accise est disparu

Une "tradition" canadienne vieille de 110 ans a pris fin par la suite de la récente décision de cesser de fournir aux fabricants de tabac les timbres de droits d'accise bien connus que l'on trouve sur tous les paquets de cigarettes, de cigares et de tabac haché.

Au cours des années, ces timbres ont été une source de controverses entre le gouvernement et l'industrie du tabac et leur usage a été très mal interprété par le public... Les fabricants ont eu le sentiment que la taxe représentée par ces timbres était trop élevée et que leurs produits faisaient l'objet d'une discrimination indue comme étant un article de luxe. Le public a eu toutes sortes d'idées sur les raisons pour lesquelles ces timbres étaient apposés sur les produits du tabac. Bien des

vant leurs techniques d'emballage respectives et dans les limites de certaines exigences ministérielles fondamentales, dessiner leurs propres timbres d'accise pour les appliquer à leurs produits. Ces timbres pourront être des timbres de papier ou des languettes placés autour des paquets pour les ouvrir.

Tous les nouveaux timbres doivent porter l'inscription "Canada", "droits acquittés" et la description du contenu, dans les deux langues officielles, et indiquer le poids du tabac ou le nombre de cigares ou cigarettes que renferme le paquet.

### Introduction au Canada

L'usage des timbres d'accise du Canada constitue une histoire passablement intéressante dont l'origine remonte à 1864. A ce moment de l'histoire canadienne, la coûteuse voie



gens croyaient que les timbres étaient une marque de fraîcheur indiquant que le produit était prêt pour la vente au détail. D'autres croyaient que ces timbres servaient à déterminer le nombre de cigares, de cigarettes ou le poids réel de tabac contenu dans le paquet.

Officiellement, les timbres ont été utilisés comme méthode de perception fiscale et sont exigés par la loi comme preuve que les droits d'accise ont été acquittés sur les produits en question. Aucun produit du tabac ne pouvait être vendu légalement au Canada si un timbre de droits d'accise n'était pas apposé sur le paquet.

Quoi qu'il en soit, ces séries actuelles de timbres de droits d'accise ne sont plus disponibles.

Les nouveaux timbres sur le tabac  
Tous les fabricants de produits du tabac établis au Canada pourront, sui-

fermée du Grand-Trond, achevée en 1861 pour assurer un meilleur transport des biens de consommation à l'intérieur du pays, se trouvait au bord de la faillite; le gouvernement traversait une série de crises ministérielles; la population craignait une invasion américaine; les Américains menaçaient de révoquer divers accords réciproques et, en fin de compte, révoquèrent les lois spéciales qui permettaient aux expéditions canadiennes par chemin de fer de traverser le territoire américain sous le régime de douane.

Par suite de cette situation politique et économique compliquée, les premières séries de timbres sur le tabac furent introduites dans la province du Canada en vertu de la Loi du revenu de l'intérieur comme l'une des nombreuses mesures visant à percevoir des recettes dont on avait grand besoin pour maintenir les espoirs d'une future

confédération canadienne.

Une commission d'étude spéciale fut mise sur pied pour administrer l'émission de ces timbres et la perception de toutes les recettes qui provenaient de leur vente aux fabricants de tabac. La toute première série de ces timbres fut imprimée horizontalement sur des losanges de 4,25 pouces sur lesquels figuraient la date du paiement de la taxe et une description du produit vendu ou le poids du tabac vendu.

## Les billets d'entrée aux Jeux olympiques '76

L'éventail des prix demandés pour les différentes manifestations sportives, inscrites au programme des Jeux de Montréal en 1976 (de \$2 à \$40) est suffisamment large pour permettre à tout le monde d'y assister tout en assurant la rentabilité nécessaire à équilibrer le budget des Jeux. Le prix moyen des quatre millions de billets d'entrée mis sur le marché est d'environ \$6 pour les événements présentés à Montréal et de \$3 pour les autres villes.

La vente de ces billets au Canada se fera d'avril '75 à février '76 et, après une pause d'un mois, elle reprendra pour se terminer avec les Jeux.

### 100,000 logements pour visiteurs

Les visiteurs, à l'occasion des Jeux olympiques de Montréal, pourront bénéficier de plus de 100,000 logements, pouvant accueillir quotidiennement un total de 140,000 personnes. Pour répondre à un vœu du Comité organisateur, le gouvernement de la province de Québec sanctionnait, le 11 juillet 1974, la "Loi sur les logements offerts au public à l'occasion des Jeux olympiques de 1976" et donnait naissance à un organisme de contrôle nommé "Hébergement Québec-Olympiques 76". Afin de répondre aux innombrables demandes qui parviendront à l'organisme gouvernemental, on mettra sur pied un service d'information, comprenant une banque de renseignements, un procédé de réservations et de confirmations et un service d'accueil. De plus, des chambres en nombre suffisant pour tous les membres du Comité international olympique, des Fédérations internationales sportives, des Comités olympiques nationaux, des Fédérations nationales, des jurys et des arbitres ont déjà été retenues.